

problèmes donnés qui se posent à l'administration centrale ou dans les missions.

Cette Direction, ayant pour objectif particulier d'élaborer progressivement un système informatique intégré de gestion qui réponde à tous les besoins du Ministère, est chargée d'examiner et d'évaluer chaque nouvelle utilisation de l'informatique que l'on se propose d'introduire au Ministère. Elle s'occupe en outre de la programmation de tous les ordinateurs.

Le *Bureau des biens* est chargé d'aménager, de fournir et de gérer de manière fonctionnelle tous les biens immobiliers et le matériel<sup>2</sup> de l'État que le Ministère des Affaires extérieures met à la disposition de ses services dans le cadre des opérations intégrées du gouvernement à l'étranger. Le Bureau a été créé pour gérer un programme de logement élargi qui prévoit que l'État augmentera systématiquement l'achat de bureaux et de résidences à l'étranger. Quatre directions composent le Bureau: la Direction de l'aménagement des installations, la Direction de la gestion des biens, la Direction de la gestion du matériel et la Direction de la politique (planification et coordination).

La *Direction de l'aménagement des installations* voit à la conception, l'aménagement, et la construction des immeubles et des ensembles polyvalents nécessaires aux opérations intégrées du Canada à l'étranger; c'est-à-dire qu'elle étudie les exigences auxquelles les programmes doivent répondre, participe au choix des emplacements, de la conception architecturale (par l'intermédiaire d'experts-conseils), de la décoration intérieure et assure la coordination des projets d'ingénierie. Elle veille aussi à la préparation de projets de décoration concernant les locaux du Ministère (à Ottawa) et à l'établissement des normes pour l'ameublement des chancelleries, des résidences officielles et des demeures du personnel de niveau ministériel.

La *Direction de la gestion du matériel* est chargée d'assurer le soutien matériel des missions et des organismes du gouvernement canadien dont les services de soutien administratif à l'étranger ont été intégrés, ainsi que du siège du ministère des Affaires extérieures. Elle doit donc, plus précisément, déterminer les besoins, cataloguer,

<sup>2</sup>*Matériel*: tout bien public meuble, à l'exception de l'argent alloué à un ministère dans le cadre de ses opérations (Définition du Conseil du Trésor).